

REGARDS SUR L'ÉCONOMIE

Brèves d'Italie

Une publication du SER de Rome
5 février 2024

LE CHIFFRE À RETENIR

20 Md€

Le gouvernement italien souhaite privatiser 20 Md€ (environ 1% du PIB) de participations publiques afin de réduire la dette publique.

Sommaire

Actualité macro-économique :

La Loi de finances 2024 a été votée au Parlement / La situation énergétique pèse sur le commerce extérieur / Des inégalités de revenus sur le marché du travail / Expansion du marché du travail et pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs
Politiques européennes : Accord de la Commission européenne sur la révision du PNRR italien

Actualité financière :

Le MES n'a pas été ratifié par le Parlement italien / Intégration des catastrophes naturelles dans loi de finances 2024 / Les ménages italiens épargnent moins : impact sur le marché immobilier / Programme de privatisation du gouvernement : cession d'une partie du capital de *Poste Italiane* / Enquête de la Commission européenne sur l'acquisition de 41% d'Ita Airways par Lufthansa / Crise de l'aciérie Ilva de Taranto: l'Etat la place sous administration extraordinaire / *Stellantis*, accusé de sous-investir en Italie et d'y réduire l'emploi

Actualité sectorielle :

En 2023, le tourisme retrouve ses niveaux d'avant-covid. / Développement du secteur de l'agrotourisme / La croissance du numérique est supérieure à celle du PIB / Le marché de *data center* accélère / La RAI dévoile son plan industriel 2024-2026 / Encadrement de l'activité commerciale des *influenceurs* et des ventes de produits au profit d'œuvres de charité

Actualité macroéconomique

Conjoncture macroéconomique

La [loi de finances 2024](#) a été votée le 30 décembre 2023 par le Parlement italien. Elle mobilise 28 Md€ de mesures nouvelles financées majoritairement par le recours à l'endettement. Elle priorise l'allègement de la fiscalité sur les bas et moyens revenus. La baisse du coin fiscal (cotisations fiscales) est prolongée pour l'année 2024 de 6% pour les revenus jusqu'à 35 000€ par an et de 7% pour les revenus jusqu'à 25 000€. Une réforme de l'impôt sur les personnes physiques réduit le nombre de tranches d'imposition de quatre à trois en fusionnant les deux tranches inférieures du barème jusqu'à 28 000€ au taux de 23% (au lieu de 25% précédemment pour les revenus entre 15 000€ et 28 000€). Concernant l'aide aux familles, plusieurs mesures sont mises en place comme la création de fonds pour promouvoir la natalité, le renforcement du fonds dédié aux crèches ainsi que la couverture des frais de la petite enfance à partir du 2^{ème} enfant. Par ailleurs, la prolongation d'un an du « Quota retraite 103 » a été confirmée (Quota 103 = 62 ans d'âge + 41 années de cotisations), mais avec une allocation réduite. Enfin, 1,8 Md€ ont été alloués au crédit d'impôt pour les entreprises qui investissent dans la Zone économique spéciale unique du Mezzogiorno. Dans le scénario se fondant sur une croissance du PIB de 1,2% en 2024, le ratio de dette publique diminuera de -0,6% d'ici 2026 passant de 140,2% à 139,6% du PIB, tandis que le déficit suivrait une trajectoire descendante, de -4,1% en 2024 à -2,9% en 2026. Les prévisions du gouvernement italien se situent au-dessus du consensus des organisations et institutions internationales (FMI, OCDE, Commission européenne) qui anticipent une croissance de l'activité moins importante autour de 0,7% en 2024 dans un environnement dégradé par la hausse des taux d'intérêt, en se basant sur les indicateurs de conjoncture avancés les plus récents. **L'inflation avoisinerait 2% en 2024.** D'après le [bulletin économique de la Banque d'Italie](#), l'inflation descendrait sous la barre des 2% en 2024 sous l'effet du reflux de l'inflation des prix de l'énergie, d'une faible demande intérieure et du resserrement monétaire.

La situation énergétique continue de peser sur le commerce extérieur. L'[Istat](#) a relevé en novembre 2023 une baisse conjoncturelle des flux du commerce extérieur. Les exportations, en particulier dans les secteurs ergo-intensif comme la métallurgie, diminuent davantage (-2,4% par rapport au moins précédent), que les importations (-0,6%). La situation en mer Rouge (au large du Yémen) pourrait peser sur le commerce extérieur de l'Europe et de l'Italie en 2024.

Les inégalités de revenus persistent sur le marché du travail italien. [1,3 million](#) de contrats (6,6% du total) se situent sous le salaire minimum horaire de 7,79 euros. Les travailleurs à durée déterminée, les moins de trente ans, les apprentis et les femmes sont les plus pénalisés. Par ailleurs, un cadre du Sud du pays gagne jusqu'à 11,5% de moins que la moyenne italienne. Les inégalités de revenu restent stables depuis la pandémie de 2020 : un quart de la population continue à être exposée au risque de pauvreté, tandis que le revenu total des ménages les plus aisés est toujours [5,6 fois supérieur](#) à celui des ménages les plus défavorisés.

Le marché du travail est en expansion alors que des pénuries de main d'œuvre se manifestent dans certains secteurs en tension. Le taux de chômage atteint un plus bas depuis la crise financière de 2008 : [il est de 7,3%](#) au 3^{ème} trimestre 2023,

contre 7,7% un an plus tôt et 12,8% à son pic en 2014. Pour les 15-24 ans, [il est de 21,7%](#) au 3^{ème} trimestre 2023 contre 22,5% un an plus tôt. Le taux d'emploi atteint un plus haut: 61,5% au 3^{ème} trimestre 2023 par rapport à 55% début 2010 (soit +1,7M de travailleurs). Les principaux secteurs confrontés à des pénuries de main d'œuvre sont l'informatique et les TIC, la métallurgie, la construction, l'agriculture et la santé.

Politiques européennes

Accord de la Commission européenne sur la révision du PNRR italien. Fin novembre 2023, la Commission européenne a donné son accord à la révision générale du PNRR italien (dont le montant s'élève désormais à 225 Md€), ainsi que sur la 4^{ème} demande de décaissement de l'Italie (16,5 Md€). La révision générale du PNRR préserve les grands équilibres entre missions et renforce le volet vert et compétitivité des entreprises. Différentes mesures offrent des alternatives à des investissements non réalisables dans les délais impartis, tandis que de nouvelles réformes et investissements permettent de se conformer aux recommandations pays «Energie» adressées en Italie en 2022 et 2023 par la Commission européenne, accélérant notamment le déploiement des énergies renouvelables. Enfin, des crédits sont redéployés sur des mesures du volet agricole, partie intégrante de la mission transition durable (le budget passe de 3,68 Md€ à 6,53 Md€). A la fin de l'année 2023, l'Italie a perçu 102,4 Md€ soit 52,6% des fonds de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR).

Actualité financière

Le Mécanisme européen de stabilité (MES) n'a pas été ratifié par le Parlement italien. Jeudi 21 décembre 2023, le Parlement italien a rejeté par 184 voix contre 72 (et 44 abstentions) le projet de réforme du MES décidé par le Conseil européen en 2021 et censé entrer en vigueur en janvier 2024. Ce vote aboutit notamment à repousser la création d'un filet de sécurité commun de 69 Md€ au sein du Fonds de résolution unique pour les banques de la zone euro. Les opposants au projet ont craint qu'en cas d'activation du MES, dont l'Italie est le 3^{ème} contributeur, le pays soit contraint d'avancer 111 Md€ sans l'aval du Parlement. En outre, estimant que le système bancaire était désormais solide, ces opposants arguaient du fait que les pays européens devaient plutôt se concentrer sur le renforcement de l'union bancaire comme l'unification de la garantie des dépôts. L'Italie, seul Etat membre à ne pas avoir ratifié le texte, rend par son rejet le projet inapplicable, l'unanimité des ratifications étant nécessaire pour le mettre en œuvre.

La loi de finances 2024 intègre la prise en compte des catastrophes naturelles. La [loi de finances 2024](#) introduit l'obligation pour les entreprises italiennes de souscrire à une assurance contre les catastrophes naturelles avant le 31 décembre 2024. En effet, le coût annuel moyen des dommages causés par de tels événements en Italie est d'environ 3 Md€. Cette législation s'applique à toutes les entreprises ayant leur siège social en Italie (ou un établissement stable dans le pays), à l'exception des entreprises agricoles déjà couvertes par d'autres intermédiaires. En cas de refus de souscription, les entreprises s'exposent à des amendes et pourront se voir refuser des subventions ou des concessions de l'Etat.

Les ménages italiens épargnent moins et cela a un impact sur le marché immobilier. La Banque d'Italie, dans son [étude sur l'état du patrimoine des familles italienne en 2022](#), montre que les ménages les plus pauvres placent leur épargne plutôt dans l'immobilier, et les ménages les plus riches dans les actifs financiers. Or l'inflation (et la baisse du pouvoir d'achat qui en découle) est en 2023 le premier obstacle à l'épargne des ménages : [55%](#) des Italiens déclarent ne pas pouvoir épargner aujourd'hui. Cela impacte directement le marché immobilier qui est en déclin en 2023, alors qu'il est affecté en parallèle par la politique restrictive de la BCE. D'après le [Rapport mensuel de l'ABI](#), les taux d'intérêt sur les prêts bancaires ont continué d'augmenter en novembre, tandis que les crédits aux ménages et aux entreprises ont baissé de 3,4% en 2023 par rapport à 2022. Les subventions gouvernementales comme le *Superbonus* permettent de nuancer ce constat en rendant attractif l'achat de biens à rénover. Les prix des logements achetés par les ménages [ont continué d'augmenter](#) en 2023.

Le gouvernement italien pourrait initier son programme de privatisation en cédant une partie du capital de *Poste Italiane*. Afin de réduire la dette publique, le gouvernement italien a mis en place un plan de privatisation dont l'objectif est d'augmenter les ressources de l'Etat d'environ 20 Md€ (soit 1% du PIB) au cours des trois prochaines années. Ainsi, le Trésor, principal actionnaire de la banque Monte Paschi di Siena, a finalisé la vente de 25% du capital social de la société. Le ministère de l'Economie détient une part de 29,26% dans *Poste Italiane* à laquelle s'ajoutent les 35% de la Caisse des dépôts italienne (CDP).

La Commission européenne a décidé d'ouvrir une enquête approfondie sur l'acquisition de 41% d'Ita Airways par le géant allemand Lufthansa. La Commission estime que l'opération pourrait réduire la concurrence sur le marché des services de transport aérien de passagers sur plusieurs liaisons (courts et longs courriers) à destination et en provenance de l'Italie. En particulier, la Commission mentionne les vols reliant l'Italie aux pays d'Europe centrale ainsi que les long-courriers entre l'Italie et les États-Unis, le Canada, le Japon et l'Inde. En effet, les deux acteurs du secteur aérien sont en concurrence étroite, car ils offrent des vols directs et des sites aéroportuaires faciles d'accès. Par ailleurs, les engagements proposés par Lufthansa le 8 janvier pour répondre aux préoccupations préliminaires de l'UE ont été jugés insuffisants. Dans ce contexte, la décision finale est reportée au 6 juin, une enquête supplémentaire étant nécessaire pour évaluer si la concurrence sera garantie à court et à long terme.

L'aciérie Ilva de Tarente fait de nouveau face à une grave crise qui entraîne l'Etat à la placer sous administration extraordinaire. L'Ilva, usine détenue par Acciaierie d'Italia, dont ArcelorMittal est l'actionnaire majoritaire, affronte de nouveau une grave crise financière et environnementale. Alors que l'entreprise est en état de cessation de paiement, le gouvernement, via l'actionnaire minoritaire Invitalia (agence gouvernementale italienne), a proposé une augmentation de capital à ArcelorMittal qui l'a refusée. L'Etat devrait donc placer à partir de février 2024 l'aciérie sous le régime de l'administration extraordinaire (procédure collective pour grandes entreprises), en attendant de trouver un partenaire privé via un appel d'offres public.

Stellantis est accusé de sous-investir en Italie et d'y réduire l'emploi. Le groupe américano-franco-italien Stellantis, né de la fusion des groupes PSA et Fiat Chrysler Automobiles (FCA), fait l'objet de critiques répétées dans le contexte de la campagne des élections européennes. La présidente du Conseil Giorgia Meloni reproche au groupe d'y sous-investir et d'y réduire l'emploi en transférant ses activités en Pologne, au Maroc ou en Serbie, ce dont le groupe Stellantis se défend vigoureusement. Il a ainsi annoncé en 2022 investir 5 Md€ d'ici fin 2024 pour transformer l'industrie italienne qui a produit 752 000 véhicules en 2023 dont 63% est exportée à l'étranger. Si, dans ce contexte, une supposée mainmise française

sur Stellantis est dénoncée, c'est surtout dans le but de mettre en cause la faiblesse des gouvernements précédents qui n'auraient pas suffisamment veillé aux intérêts italiens. Est aussi visé le président de Stellantis, John Elkann (famille Agnelli [EXOR], 1^{er} actionnaire), à qui l'on reprocherait de lancer ses journaux (La Stampa, La Repubblica) contre la politique du gouvernement.

Actualité sectorielle

En 2023, le tourisme retrouve ses niveaux d'avant-covid. Selon le [bureau d'études touristiques de Florence](#), en 2023 les nuitées touristiques en Italie se sont élevées à 445,3 millions, en hausse de 2% par rapport à 2019. Cette croissance a été particulièrement tirée par les touristes étrangers dont les nuitées, qui représentent plus de la moitié du total, sont en hausse de 13,7% par rapport à 2022 et de 3,5% par rapport à 2019. La croissance des touristes italiens demeure plus faible (0,03%).

Le secteur de l'agrotourisme poursuit son développement. En 2022, la valeur de la production agrotouristique s'élève à presque 1,5 Md€ contribuant à 4,4% à la valeur ajoutée du secteur agricole. Les [entreprises agrotouristiques](#), dont le nombre s'élève à 25 849 en 2022, ont presque doublé par rapport à 2004. Le taux de croissance annuel moyen est de 3,8%, sur tout le territoire, avec des valeurs allant respectivement de 5,5% et 4,3% dans le Nord-Ouest et le Centre, à 3,6% et 3% dans les îles et le Sud, à 2,8% dans le Nord-Est. Sur la période 2004-2022, les structures qui offrent des services de dégustation de produits œno-gastronomiques enregistrent un taux de croissance annuel moyen de 4,5%, avec une concentration plus forte dans le Nord-est et dans les îles. Cela s'explique par la forte connexion du secteur agritouristique avec celui des produits agroalimentaires de qualité certifiée. En parallèle, on observe la croissance des entreprises agricoles avec des services de restauration et d'hébergement (respectivement +3,4% et 3,2%). Sont également en hausse les fermes pédagogiques qui représentent 8,2% de l'ensemble des structures agrotouristiques en 2022. La présence entrepreneuriale féminine (+0,7% par rapport à 2021) représente plus d'un tiers des entreprises du secteur.

La croissance du secteur du numérique est supérieure à celui du PIB. En 2023, le numérique, qui atteint un chiffre d'affaires de 79,2 Md€ (donnée provisoire), enregistre une croissance de +2,8% par rapport à 2022, pour un PIB italien de 0,7%, selon [l'Association italienne pour l'information et la communication technologique \(Anitec-Assinform\)](#). Cette hausse est tirée notamment par les services informatiques (+9%), les contenus publicitaires digitaux (+5,9%) et les solutions logiciels et services TIC (5,8%). L'administration représente un des principaux acteurs du secteur numérique : elle enregistre une croissance de 9,1% par rapport à l'année précédente, soit un chiffre d'affaires d'environ 8 Md€. Sur la période 2024-2026, sont anticipées des prévisions de croissance encore plus dynamiques pour tout le secteur : +3,8% en 2024, +4,8% en 2025 et +5% en 2026, avec un chiffre d'affaires qui devrait atteindre 90,4 Md€ en 2026. La croissance sera notamment portée par les technologies les plus innovantes : sur la période 2023-2026, on estime un taux de croissance moyenne annuelle de 28,2% pour l'intelligence artificielle, 24,1% pour la blockchain, 17,9% pour le Cloud. Par ailleurs, la croissance du marché numérique italien est liée aux investissements du PNRR : en 2023 le plan de relance a eu un impact sur le chiffre d'affaires du secteur de 910 M€ alors qu'en 2024 cet impact atteindra 1,35 Md€.

Le marché de data center accélère en Italie. Au cours des dernières années, l'infrastructure *data center* a enregistré une hausse significative des investissements et l'ouverture de nouvelles installations. Selon l'institut [Polytechnique de Milan](#), 23 entreprises ont annoncé l'ouverture de 83 nouvelles infrastructures en Italie sur la période 2023-2025 pour un total de 15 Md€

d'investissements. Les nouvelles ouvertures ont entraîné une augmentation de la puissance énergétique nominale active de l'ordre de 80 MW, portant la puissance totale des centres de données italiens à 430 MW (+23% / 2022). Par ailleurs, le marché national de la *colocation*, c'est-à-dire l'achat, la vente ou la location d'infrastructures permettant le positionnement des serveurs, enregistre un chiffre d'affaires de 654 M€ (+10% / 2022). En termes d'infrastructures, Milan représente le premier pôle (184 MW), suivi par Rome. En termes de puissance, la majorité des centres de données italiens sont pour le moment de taille moyenne (2-10 MW) et de petite tailles (<2 MW), les installations de haute puissance sont, en revanche, moins diffusées en raison de leur complexité de mise en place. Toutefois, dans les années à venir est attendue l'ouverture de *clusters* à haute puissance.

La RAI dévoile son plan industriel 2024-2026. Suite aux amendements proposés par la commission parlementaire pour la direction générale et la surveillance des services de radio et de télévision, le conseil d'administration de la RAI (Radiotelevisione italiana S.p.a.), le concessionnaire italien du service public audiovisuel, présidé par Marinella Soldi, a approuvé le 18 janvier dernier le nouveau contrat de service, partagé avec le ministère de l'entreprise et du Made in Italy. Ont été également approuvés le [plan industriel 2024-2026](#) et le budget 2024. Tout en poursuivant la mission de service public confiée à la Rai sur les questions prioritaires du débat public (notamment celles concernant la durabilité économique, environnementale et sociale), le plan se donne comme objectif principal la transformation numérique de la société, en s'appuyant sur les nouvelles technologies et le renforcement des compétences spécifiques du capital humain. Est prévu un investissement global de 225 M€ dont une partie pourrait être financée par la cession d'actions de *Rai Way*, la société propriétaire du réseau de diffusion de signaux de radio et de télévision RAI, tout en veillant à ce que la Rai conserve la majorité du capital social. Le plan prévoit également des interventions afin d'optimiser le périmètre immobilier.

L'Italie encadre l'activité commerciale des influenceurs ainsi que les ventes de produits au profit d'œuvres de charité. L'activité croissante des [influenceurs](#), acteurs qui exercent une responsabilité éditoriale en créant et diffusant des contenus audiovisuels à destination du public, a incité l'Autorité italienne en charge des communications (AGCOM) à encadrer leur activité commerciale et publicitaire. Les orientations annoncées prévoient d'appliquer la même loi que celle régissant les médias audiovisuels qui comprend de fortes amendes en cas d'infraction. Sont concernés les *influenceurs* exerçant leur activité en Italie qui ont au moins 1 M de *followers* sur les différents réseaux sociaux ou plateformes utilisés, avec au moins 2% de ces derniers réagissant à leurs messages (commentaires, réactions, *like*). Si le contenu prévoit le placement de produits, les *influenceurs* doivent signaler de manière claire le caractère publicitaire du message afin qu'il soit immédiatement reconnaissable. Par ailleurs, le gouvernement italien a adopté, le 25 janvier dernier, un [projet de loi](#) encadrant les ventes de produits au profit d'œuvres de charité. Les producteurs ou les *influenceurs* devront respecter certaines mesures telles que l'obligation d'inscrire sur les emballages des informations spécifiques, dont la finalité de la campagne publicitaire, le ou les bénéficiaires et la part en pourcentage du prix de vente ou du montant alloué à l'activité caritative, pour chaque unité de produit. Ces informations seront communiquées d'abord à l'Autorité de la concurrence et des marchés (Agcm). Afin de garantir une plus grande transparence dans la protection des consommateurs, il sera nécessaire de communiquer aussi le délai dans lequel la somme est censée être versée aux bénéficiaires de l'initiative caritative ainsi que le délai dans lequel le paiement est effectivement effectué. En cas de non-respect de ces mesures, sont prévues des sanctions allant de 5 000 à 50 000 euros.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Rome

Rédaction : Pierre FARINEAU, Mickael BOUNAKHLA, Federica MERCANTI, Emma RICHA, Alice ROUSSEL, Tatiana DE VILLARD

Revue par : Jérôme CHEVALIER

Abonnez-vous : federica.mercanti@dgtresor.gouv.fr

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Rome

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication